

Introduction

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde**

Band (Jahr): **22 (1960)**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INTRODUCTION

La valeur d'une civilisation se mesure non seulement au fonctionnement de ses institutions politiques et sociales, à ses réalisations techniques et artistiques, mais aussi au respect qu'elle manifeste envers la beauté des sites et les œuvres de ceux qui l'ont devancée. S'il fut de bon ton, il y a un siècle, de condamner les «ténèbres du moyen âge» et de raser les monuments du passé, on semble, aujourd'hui, avoir compris partout que nous ne pouvons seuls prétendre à avoir découvert le canon de beauté et de l'harmonie des lignes.

Dès le début du siècle, le peuple bernois a accepté une loi de protection des monuments historiques, chargeant une commission de veiller à la sauvegarde de notre patrimoine. Aujourd'hui, un poste permanent de Conservateur des monuments a été créé, avec la tâche de préaviser les décisions importantes de la commission, de conseiller les communes et les groupements locaux, d'établir un catalogue des œuvres protégées. Il importe de sauver ce qui peut l'être encore et d'empêcher, sous prétexte de faux modernisme ou d'utilitarisme stupide, de souiller des sites et des œuvres qui contribuent à la beauté du pays et au maintien de son âme. L'Etat, sans agir de façon dictatoriale, suggère, conseille, encourage, par une aide technique et financière (y compris les subventions de la SEVA). Des réalisations importantes peuvent être enregistrées: la sauvegarde des quartiers de l'ancienne ville de Berne, la restauration de l'église abbatiale de Bellelay, celle de la collégiale de Moutier, la remise en état de fresques et de clochers, dans tout le pays bernois.

Puisse cette œuvre se continuer pour que se maintiennent le «visage aimé de la patrie» et les valeurs artistiques, nécessaires plus que jamais à l'ère du sputnik et de la désintégration de l'atome.

Berne, mars 1960

Dr V. Moine, conseiller d'Etat

président de la commission des monuments historiques